GUINÉE : LES TENTATIONS DU PASSÉ ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA SCÈNE POLITIQUE *

A la suite de son retentissant "non à De Gaulle" de 1958 qui la rendit brutalement indépendante, la Guinée devint l'un des plus éclatants symboles d'une Afrique émancipée, fière et courageuse. Pour son malheur, il ne lui a pas été donné d'en tirer avantage. Son leader charismatique, Sékou Touré, est trop vite devenu le "guide suprême" d'une Révolution au long cours, cruelle et destructrice, qui s'est traduite par l'élimination physique ou l'exil d'une large fraction de la population (1), par un cataclysme culturel, social et économique dont on a peine, aujourd'hui encore, à prendre la mesure. Entretenant presque exclusivement des relations avec l'URSS de Khroutchev puis de Brejnev, la Roumanie de Ceaucescu, la Corée de Kim Il Sung ou quelques autres "pays frères", la Guinée s'est fait oublier par nombre de ses voisins africains et par l'Occident (2).

Sékou Touré est décédé il y a plus de dix ans (26 mars 1984), et les militaires qui ont pris le pouvoir (3 avril 1984) ont immédiatement et solennellement prôné libertés publiques et libéralisme économique. La générosité et l'audace politique affichées par ces officiers ont été remarquées et saluées avec sympathie à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, mais l'enthousiasme général est tombé lorsque l'on a

* La rédaction de cet article a été achevée fin septembre 1995. La sédition d'une partie de l'armée, les 2 et 3 février 1996, qui s'est traduite par plusieurs dizaines de morts ou de blessés, par la destruction du Palais présidentiel et par le pillage de nombreux commerces à Conakry, n'est donc pas traitée. A priori, ces récents événements confirment les analyses développées dans l'article. Le pouvoir en place est fragile, contesté au sein même de l'armée dont est issu le président de la République. De son côté, l'opposition, militaire ou civile, a une nouvelle fois montré ses limites. En effet, alors que les mutins étaient en mesure de déposer le chef de l'État, ils ont dû se résoudre à le maintenir dans ses fonctions, faute de pouvoir lui trouver un successeur.

Fonds Documentaire ORSTOM 010007474

Fonds Documentaire ORSTOM
Cote : B*7474 Ex : 1

commencé à douter du réveil prochain de la Guinée. Avec le recul, il est aisé d'affirmer que les espoirs d'une grandeur et d'une prospérité retrouvées étaient vains, car ils se nourrissaient de nostalgies naïvement ressuscitées, de vieilles utopies sur le formidable "potentiel" économique du pays et l'éminente "maturité politique" des citoyens. Surtout, ces espoirs faisaient fi d'une évidence : le traumatisme imputable au régime de la Première République (perte de certains repères culturels ou identitaires, recomposition violente des rapports sociaux et politiques, organisation fondamentalement improductive de l'économie, etc.) ne pouvait être effacé comme par miracle, en quelques mois. Trois générations (3) en effet, ont été formées sous l'ère sékoutouréenne et, en vingt-six années, la gestion pratique des services de l'État a acquis une logique et une pérennité difficilement ébranlables.

Le régime politique a certes changé, le pays s'est incontestablement ouvert et libéralisé. Toutefois la Guinée n'a pas encore émergé, sans doute parce qu'au-delà des apparences et des discours de ses dirigeants, elle n'a pas encore les moyens de combattre sa propre inertie, de se reconnaître dans un projet politique clair et acceptable par le plus grand nombre. Il serait particulièrement instructif d'analyser comment, au sein des familles, des instances communautaires villageoises ou de quartiers, à travers les relations de travail, etc., s'ébauchent et se revendiquent des formes de citoyenneté, s'énoncent des discours proprement politiques. Néanmoins, nous ne donnerons ici qu'un éclairage partiel de la vie politique guinéenne en rendant compte de l'évolution très récente des institutions et des positions officielles des gouvernants ou de l'opposition, concernant des événements, des enjeux, qui modèlent directement cette vie politique publique.

La longue marche vers un État de droit

Le pouvoir est resté entre les mêmes mains depuis le coup d'État du 3 avril 1984 ; aussi n'est-il pas inutile de rappeler quelques faits qui permettent de mieux comprendre le mode de gouvernement actuel et les réactions des leaders politiques par rapport à celui-ci.

Les militaires et la démocratie

Très logiquement, l'avènement de la Deuxième République correspondait à la suspension de la Constitution de la Première République. Or, l'adoption par référendum d'une nouvelle Loi fondamentale n'a eu lieu que le 23 décembre 1990, c'est-à-dire que le Comité militaire de redressement national (CMRN), auto-institué en instance suprême de gouvernement et dirigé par Lansana Conté, président de la République (4), a maintenu un régime d'exception pendant plus de six ans et demi. L'Histoire mettra au crédit de ce régime qu'il ne fut pas une dictature sanguinaire. A l'époque du CMRN, les Guinéens ont recouvré le droit de se déplacer librement et d'entreprendre sans autre restriction que celle imposée par leurs moyens financiers. L'organisa-

tion redoutablement coercitive de l'ancien parti-État a été démantelée. Les médias non officiels n'étaient pas autorisés mais dans les villages, les quartiers, les rues, les Guinéens ont redécouvert la possibilité de s'exprimer sans crainte d'être précipités dans l'enfer du camp Boiro. Les progrès, en termes de Droits de l'homme, n'étaient pas insignifiants (5).

Toutefois, la liberté individuelle de mouvement et de parole ne donne en elle-même guère de prise sur les destinées de l'État, sur la mise en œuvre d'un projet de société. C'est précisément par crainte que le pouvoir ne demeure à nouveau confisqué par un groupe restreint, en l'occurrence des militaires, et qu'en tant qu'hommes formellement libres ils ne puissent accéder au statut de citoyens responsables, que quelques "intellectuels" guinéens ont amorcé une réflexion collective afin de susciter l'émergence d'un espace politique public et ouvert. Les aspirations et la démarche de cette élite, si elles n'avaient rien d'original, n'en étaient pas moins nobles et légitimes. Le 3 décembre 1990 (soit vingt jours seulement avant la date arrêtée pour le référendum sur une constitution), la présentation à la nation (6) du projet de Loi fondamentale, par la commission nationale de rédaction, fut le prétexte, pour ce qui serait bientôt l'opposition, de se définir une première identité provisoire et illégale. Un "Forum pour le non" se constitua en effet le 17 décembre, moins d'une semaine avant le référendum.

Le référendum sur la nouvelle Constitution

Nombre de participants à ce Forum ne rejetaient pas en bloc un projet de constitution qui, dans son ensemble, était jugé sérieux. D'ailleurs, des constitutionnalistes étrangers de grande réputation avaient été sollicités pour donner leur avis au moment de son élaboration. Deux dispositions étaient principalement contestées : le bipartisme et l'institution d'une période de transition qui, affirmaient les détracteurs de ces dispositions, conduiraient inéluctablement au pouvoir personnel du Président puisque, de fait, tous les pouvoirs seraient concentrés entre les mains du chef de l'exécutif, prolongeant ainsi le régime d'exception mis en place par le CMRN. L'alternative revendiquée était de différer l'adoption de la nouvelle Constitution dans le but d'y inclure le "multipartisme intégral et immédiat" et de la présenter au peuple après qu'une conférence nationale de concertation "*regroupant sans exclusive toutes les sensibilités de tous les horizons afin de doter* [le] *pays d'institutions réellement démocratiques*" aurait été convoquée et aurait remis ses conclusions. Davantage que la remise en cause de la Loi fondamentale, dont l'adoption paraissait acquise à tout le monde avant même le scrutin, c'est un premier message fort que les initiateurs du "Forum pour le non" ambitionnaient de faire passer aux dirigeants de l'État. La République ne devait plus, comme à l'époque de Sékou Touré, être confisquée par un homme et son clan, le despotisme devait succomber, quand bien même il se prétendait éclairé et proposait une démocratisation formelle des institutions.

Les résultats officiels du référendum accordant 1,32 % des suffrages au "non" (7) ne permettent pas d'évaluer l'impact réel de l'initiative du Forum sur la population, notamment à Conakry où, pour des raisons évidentes, il a été plus facile que dans le reste du pays de lui donner une modeste publicité. Elle a en tout cas constitué une référence à partir de laquelle l'opposition s'est déployée avant d'éclater. La promulgation de la Loi fondamentale par décret du 31 décembre 1990 fut suivie, le 14 janvier 1991, par la dissolution du CMRN, remplacé par un Conseil transitoire de redressement national (CTRN) comprenant trente-sept membres dont onze militaires, détenant bien plus qu'une minorité de blocage puisque, notamment Lansana Conté devenu général, cumulait les charges de président du CTRN et de la République et que le secrétaire général du CTRN était le colonel Sory Doumbouya, lui aussi co-instigateur du coup de force du 3 avril 1984.

D'une opposition aux oppositions : le champ politique éclaté

Le "Forum pour le non", mouche du coche de la démocratie supposée se mettre en marche, n'était pas le paravent d'un parti ou d'une coalition de partis clandestins. Ses forces étaient limitées, bien qu'il eût de solides ramifications dans les organisations en exil de lutte contre l'ancien régime. Ses initiateurs n'avaient à cette date aucune possibilité de se hisser spontanément sur la scène politique nationale, fût-ce comme simples figurants. C'est probablement pour cette raison qu'aucun des futurs leaders de l'opposition ne s'est investi dans la bataille des élections communales qui se sont déroulées en mars 1991 à Conakry et en juin de la même année dans les trente-trois villes de l'intérieur.

L'éclosion d'une opposition intérieure

Le général Lansana Conté et son entourage, qui exerçaient un contrôle absolu sur tous les organes de l'État, l'administration, les forces armées, les médias, ont, autant par calcul non dénué de cynisme que par magnanimité, toléré une effervescence d'initiatives collectives : création de cercles de réflexion, d'associations avec ou sans statuts, et même de structures qui, manifestement, étaient des partis en gestation. Le pouvoir ne courrait aucun risque d'être déstabilisé par des mouvements sans moyens matériels et rassemblant un nombre limité de militants. De plus, le rendement politique de son attitude souple par rapport à la rigidité du cadre réglementaire transitoire, n'était pas négligeable. Une telle attitude satisfaisait les puissances occidentales qui assuraient le régime de toute leur sollicitude et permettait de prendre le pouls de cette partie du corps social composée, entre autres, d'intellectuels de l'ancienne diaspora qui prétendaient penser l'action politique et éventuellement la déployer.

Du bruissement politique destiné à perturber la musique officielle composée par le CMRN sortit une trame mélodique reprise en chœur

par une trentaine de groupes ou groupuscules qui créèrent, le 24 octobre 1991, le Forum démocratique national. Outre des organisations à vocation professionnelle, cette instance fédérait treize mouvements qui déposeraient par la suite leurs statuts de partis politiques. Les deux principales revendications étaient la légalisation immédiate du multipartisme intégral et la convocation d'une conférence nationale souveraine (CNS) qui déterminerait, entre autres, les conditions de la mise en place d'un gouvernement de transition et superviserait le processus électoral prévu par la Constitution : élections législatives et présidentielles.

Le 23 décembre 1991, c'est-à-dire un an jour pour jour après le référendum, la promulgation par le chef de l'État de dix-sept lois organiques visant à rendre effectives les dispositions de la Loi fondamentale (Cour suprême, liberté de la presse, Conseil national de la communication, etc.) constitua un coup de théâtre. Elle était assortie d'une loi organique supplémentaire portant modification de l'article 95 de la Constitution qui limitait dans un premier temps à deux le nombre de partis politiques. En instaurant le multipartisme immédiatement, conformément au souhait du Forum démocratique national, le général-Président se montrait fin stratège politique. Probablement instruit par l'expérience des autres pays de la sous-région, il donnait au pays et au monde un indubitable gage de démocratie tout en mettant au défi les acteurs politiques de ne pas se perdre sur les multiples chemins qui les éloigneraient de leur but : se faire reconnaître comme les représentants de forces d'alternative politiquement crédibles pour les Guinéens et, corrélativement, de devenir des interlocuteurs respectés par le pouvoir.

Un multipartisme débridé

La conséquence, piteuse pour les uns, logique et prometteuse pour les autres, de l'instauration du multipartisme aura été, durant les seuls mois d'avril et mai 1992, la signature par le ministre de l'Intérieur d'arrêtés "portant autorisation administrative d'existence" de quarante formations distinctes (8). Elles sont quarante-six à ce jour.

A l'évidence, les inspirations idéologiques, les aspirations à revendiquer le pouvoir n'étaient pas identiques pour chacun des fondateurs de la quarantaine de partis légalisés au printemps 1992. Il n'est cependant pas aisé d'en esquisser une typologie fine. Tout au plus peut-on, en première analyse, avancer que quatre soutenaient le pouvoir en place, vingt-huit s'inscrivaient dans l'opposition et huit n'étaient pas directement classables à partir de cette grille de lecture.

Cela précisé, une caractéristique originelle, récurrente à toutes les formations, doit être soulignée : leur forte homogénéité ethno-culturelle (9) qui n'empêche d'ailleurs pas qu'un même groupe ethnique soit la matrice de plusieurs formations. L'"ethnicisation" des engagements politiques, d'autant plus forte qu'elle est profondément déplo-

rée dans les discours, est-elle le révélateur de l'incapacité des dirigeants politiques à penser un programme de développement social, culturel et économique, original et applicable à l'échelle de la nation ? La crispation générale autour de revendications identitaires douteuses a pour pendant - faut-il s'en étonner ? - une uniformisation absolue de ce qui tient lieu à tous de projet de gouvernement : la prétention indigente et intrinsèquement démagogique - car non relayée par l'ambition de lui donner un contenu -, de conforter la Paix et l'Unité dans une Guinée que l'on rendra prospère. On a donc l'intuition que, rabâchée à l'envi, la négation de la référence à l'ethnie - prise dans son acception la plus impressionniste -, sert à voiler le doute infini des stratèges politiques de tous bords quant à la possibilité de transcender une diversité de pôles de pouvoirs et de richesse par une nouvelle formule de gestion du pouvoir central : l'État démocratique. Localisés et personnalisés, ces multiples pôles rayonnent sur des sous-ensembles fermement structurés sur la base d'une articulation efficace du social, du culturel, du religieux et de l'économique (10).

Ayant obtenu le multipartisme, l'opposition ne se retrouvait plus qu'avec un cheval de bataille qui deviendrait aussitôt une pomme de discorde : la Conférence nationale. Le 22 mai 1992, il n'y avait déjà plus qu'une dizaine de partis dits du "groupe du Mariador" pour réclamer dans une lettre ouverte au président de la République :

> *"... la convocation immédiate d'une conférence nationale de concertation entre tous les partis politiques et le pouvoir, afin de mettre en place un gouvernement de transition multipartite, dirigé par un Premier ministre nommé par le chef de l'État sur proposition des partis".*

Que la rhétorique évolue rapidement et que, "de concertation" la Conférence nationale devienne "tournée vers l'avenir", selon l'expression de Siradiou Diallo (PRP), trahit finalement le trouble qui gagnait l'ensemble de la classe politique à l'idée de son éventuelle convocation. Sur ce point, l'opposition se ralliait au pouvoir en partageant implicitement l'avis que mieux valait ne pas risquer de "rouvrir des plaies non encore cicatrisées".

Soucieux avant tout de se refaire une virginité politique, certains n'étaient guère disposés à expliquer publiquement pourquoi et comment ils avaient gagné du galon ou accédé à de hautes responsabilités sous la dictature ; d'autres n'étaient pas pressés de justifier, par exemple, leur soutien plus ou moins actif à la tentative de renversement de Sékou Touré à l'occasion du débarquement de mercenaires soutenus par le Portugal depuis sa colonie de Guinée Bissau, le 22 novembre 1970. Néanmoins, parce qu'à l'époque l'opinion paraissait souhaiter cette Conférence nationale, les poids lourds de l'opposition donnèrent durant quelques mois l'illusion d'en défendre le projet. Une campagne de mobilisation fut même organisée en août et septembre 1992. Elle devait se conclure le 19 septembre par des marches pacifiques dans toutes les villes du pays.

La fin de la fiction unitaire

La marche fut un fiasco à Conakry, car des responsables de premier plan, comme Alpha Condé et Mamadou Bâ, avaient déserté la capitale ce jour-là sans prévenir ni donner de justifications, tandis qu'un autre, Siradiou Diallo, se désolidarisait du mouvement à la dernière minute. Cet échec jeta un lourd discrédit sur le Forum démocratique. L'unité embryonnaire de l'opposition avait déjà fini de faire illusion. Plus ou moins partielle, une fiction unitaire continua néanmoins d'être affichée quelque temps encore mais à des fins vulgairement politiciennes. Le dialogue fut maintenu afin de suivre les modalités d'organisation des consultations électorales à venir, présidentielles et législatives et non avec comme objectif de mener une réflexion commune sur la société et l'économie guinéenne, d'élaborer un programme de gouvernement.

Ainsi, les États généraux pour le changement démocratique, issus en avril 1993 d'un rapprochement entre le Forum démocratique national et une autre coalition, la Convention de l'opposition démocratique (COD), avaient comme souci majeur l'institution d'une commission nationale électorale indépendante "*chargée de superviser les procédures électorales en vue d'obtenir des élections transparentes et crédibles*". Ils demandaient en outre la formation d'un gouvernement d'union nationale chargé de gérer la transition ; en clair, ils marquaient leur défiance vis-à-vis du gouvernement et prétendaient exercer un contrôle effectif sur la mise en place des institutions prévues par la Loi fondamentale. Seule l'UFD, refusant de transiger sur la tenue d'une conférence nationale souveraine, ne rallia pas la nouvelle coalition. Elle argua de l'inanité d'une ambition à partager le pouvoir alors que les différentes composantes de l'opposition n'avaient pas encore appris à discuter sérieusement des problèmes du pays, qu'elles n'avaient pas formé de grand dessein pour la Guinée, qu'en un mot, elles adoptaient une logique de "revendication du pouvoir pour le pouvoir".

Élections présidentielles, législatives et municipales : la démocratie parodiée

Rompant arbitrairement la logique de mise en place des institutions qui découlait de la nouvelle Constitution, le chef de l'État décida d'annuler le scrutin législatif qu'il avait initialement fixé au 27 décembre 1992 et qui devait précéder le scrutin présidentiel. Il inversa l'ordre des élections, probablement pour minimiser le risque que soit compromis son avenir à la tête de l'État (12), et chargea son efficace ministre de l'Intérieur, René Alseny Gomez d'organiser et de contrôler la bataille électorale. Finalement, celle-ci s'étala dans la durée puisque l'élection présidentielle eut lieu le 19 décembre 1993 (soit 3 ans après l'adoption par référendum de la nouvelle Constitution), les législatives furent repoussées au 11 juin 1995 (4 ans et demi après le référendum) et suivies des municipales, le 29 juin.

Les principaux partis politiques de Guinée (11)

		Le grand parti du pouvoir :
PUP	Parti de l'unité et du progrès	Leader : Boubakar Biro Diallo, enseignant retraité, cadre du parti-État sous la Première République.
		Les grands partis de l'opposition :
RPG	Rassemblement du peuple de Guinée	Leader : Alpha Condé ; appartient à la diaspora, a été enseignant éphémère dans une université parisienne puis cadre dans un groupe international, homme d'affaires.
UNR	Union pour la nouvelle République	Leader : Mamadou Bâ, issu de la diaspora, ex-homme d'affaires et consultant international, notamment pour la Banque mondiale.
PRP	Parti du renouveau et du progrès	Leader : Siradiou Diallo, appartenait à la diaspora, ex-journaliste et directeur de la rédaction à *Jeune Afrique*.
		L'opposition ayant refusé de participer aux élections :
UFD	Union des forces démocratiques	Leader : Amadou Oury Bah, appartenait à la diaspora, cadre de banque en Guinée.
		L'opposition modérée :
Dyama	Dyama	Leader : Mohamed Mansour Kaba, a vécu à l'extérieur de la Guinée sous l'ancien régime, ingénieur.
UNP	Union nationale pour la prospérité	Leader : Facinet Touré, lieutenant-colonel, a participé à la prise du pouvoir le 3 avril 1984, ancien ministre de Lansana Conté.
UPG	Union pour le progrès de la Guinée	Leader : Jean-Marie Doré, avocat, a vécu en Europe sous l'ancien régime mais sa qualité d'opposant à Sékou Touré était contestée par les Guinéens de l'extérieur.
		Les ersatz du parti de Sékou Touré :
PDG-RDA	Parti démocratique de Guinée-Rassemblement démocratique africain	Leader : Ismaël Ghussein, a repris le sigle du parti de Sékou Touré, fonctionnaire et cadre du parti unique sous la Première République.
PDG-AST	Parti démocratique de Guinée-Ahmed Sékou Touré	Leader : Marcel Cross, revendique également l'héritage de Sékou Touré, fonctionnaire et cadre du parti unique sous la Première République.

Le pouvoir s'est donné les moyens de gagner

La presse internationale et nationale, les partis politiques, les observateurs étrangers ont unanimement constaté les défaillances de la préparation et du déroulement des scrutins. Même les représentations diplomatiques ou les bailleurs de fonds occidentaux, dont les réserves furent, il est vrai, bien molles après la proclamation des différents résultats, ont exprimé de douloureux états d'âmes sur la qualité du processus électoral lorsqu'ils devaient le financer.

L'opposition n'est aucunement exempte de reproches. Elle a pris part au "brigandage électoral" à telle enseigne que certains leaders admettent - tout en expliquant que les écarts de conduite sont l'expression du dépit engendré par la grossièreté des pratiques du pouvoir - qu'ici ou là, certains de leurs militants trop zélés se sont laissés aller à des irrégularités. Toutefois, renvoyer dos à dos pouvoir et opposition à l'issue des dernières mascarades électorales serait hypocrite, cynique. De même que dans le conflit qui ébranle l'ex-Yougoslavie, la communauté internationale a dû se résoudre à distinguer agresseur et agressé, il faut, sans le moins du monde préjuger de la qualité des programmes des partis de l'opposition guinéenne et des chefs qui les incarnent, reconnaître cette vérité d'évidence : les armes de la violence politique - à travers l'armée, la police, les préfets et sous-préfets "dévoués", la télévision et la radio (13), la promulgation de décrets - sont principalement entre les mains du pouvoir.

Peu enclin à se départir d'une "culture de parti unique" (cf. *infra*), le général-Président et son premier cercle ont opéré un "conditionnement" direct et indirect de la population sur une longue période. Réaliser un inventaire des modalités de ce conditionnement serait fastidieux tellement elles sont multiformes : mise à l'écart des fonctionnaires n'adhérant pas au PUP inféodé au pouvoir, entraves systématiques au droit de réunion ou de rassemblement, menaces, bastonnades, voire emprisonnement des militants de l'opposition dans l'ensemble du pays, propagande sur les ondes de la radio et de la télévision nationale (14), etc. Le gouvernement ne semble pas s'être soucié de préserver les apparences de crédibilité et d'équité des élections. Par exemple, la Commission nationale électorale (CNE) a été créée le 6 octobre 1993 (décret n° 93/196) mais ses compétences ont été rectifiées le 8 décembre 1993 (décret n° 93/228), c'est-à-dire onze jours seulement avant le scrutin présidentiel. Ses membres, placés sous l'intransigeante autorité du ministre de l'Intérieur, avaient été nommés le 19 novembre (décret n° 93/225) mais n'ont pu prêter serment que neuf jours avant l'élection présidentielle. De fait, ils n'ont pas pu jouer leur rôle, notamment superviser le recensement administratif de 1992 devant servir de base à l'établissement des listes électorales. Or, ces dernières étaient plus que contestables : dénombrements de population fantaisistes dans certaines localités, erreurs fréquentes sur les patronymes et les âges, etc. Les conditions de mise en place de la CNE constituèrent un ultime motif d'exaspération pour la

Commission internationale des juristes et l'*International Republican Institute* qui renoncèrent à envoyer des observateurs pour la première élection présidentielle guinéenne dite démocratique.

L'opposition a contribué à sa propre défaite

Dans un tel contexte où, foncièrement viciées dès le départ, les règles du jeu électoral n'ont pas gagné en transparence et en équité au fil des consultations, les candidats des oppositions ne se sont toujours pas résolus à croire que l'union faisait la force. Indépendamment des navrantes querelles internes qui ont ébranlé certains états-majors, la vingtaine de partis d'opposition dont la puissance militante n'était pas réduite à celle de leurs seuls fondateurs, ont pu donner le sentiment qu'ils essayaient au cours des semaines de campagne ou de précampagne toutes les combinaisons d'alliances possibles et imaginables. Ceci s'est traduit par la mise en concurrence de sept candidatures (15) contre celle de Lansana Conté aux présidentielles. Alors que les États généraux pour le changement démocratique étaient supposés créer les conditions d'une entente durable entre les ténors de l'opposition - Mamadou Bâ, Alpha Condé et Siradiou Diallo - afin d'éviter qu'ils ne se neutralisent dans des querelles fratricides au lieu d'additionner leurs forces, une réunion de dupes, présidée par Facinet Touré le 18 octobre 1993, a pris les allures d'un sabordage. Les participants apprirent à cette occasion que deux des principaux présidentiables avaient déjà versé secrètement la caution de 20 millions GNF pour l'enregistrement officiel de leur candidature. Dès lors, la dynamique de l'échec était activée. Tous ceux qui disposaient de moyens financiers s'autorisèrent à entrer en campagne.

Les présidentielles passées, les partis d'opposition convinrent de serrer les rangs à l'approche des législatives. Mais la concertation sur l'adoption de stratégies communes pour la préparation de ce scrutin puis de celui des municipales n'allait pas de soi. En effet, en 1994, l'UNR avait tenté un coup de poker en décidant de composer avec "l'ennemi", c'est-à-dire le PUP. Cette tentative de rapprochement avait été sanctionnée par la signature, le 26 août, d'une déclaration commune qui correspondait davantage à un pacte de non-agression qu'à une plateforme politique commune. La disposition au dialogue affichée par les deux partis servait des intérêts particuliers. Le PUP avait besoin d'améliorer son image en montrant qu'il était capable d'ouverture, de tolérance, de rapports constructifs avec une opposition raisonnable. L'UNR, quant à elle, testait une nouvelle tactique d'accession au pouvoir : se voir offrir quelques portefeuilles ministériels en récompense de ses actes de prévenance à l'endroit du PUP. Comme le président de la République n'avait pas daigné prendre langue avec Mamadou Bâ, lui reprochant de l'avoir trop copieusement outragé jusqu'alors, le président de l'UNR rejoignit bien vite l'opposition radicale.

Les élections communales ont été la première manifestation d'union véritable de l'opposition puisque les grands partis se sont opposés dans quatre communes seulement sur les trente-six dans lesquelles un scrutin était organisé (16) ; ils se sont donc entendus sur la répartition des têtes de liste dans la grande majorité du pays. En revanche, les possibilités d'alliances rentables en termes de résultat électoral n'ont pas été pleinement exploitées pour la bataille des législatives. Celles-ci visaient à pourvoir les cent quatorze sièges que comprend l'Assemblée nationale selon un double scrutin. Soixante-seize députés devaient être choisis sur des listes nationales dans le cadre d'un scrutin proportionnel à un tour. Trente-huit autres devaient être élus avec un scrutin uninominal à un tour, organisé dans les trente-huit circonscriptions du pays. Le scrutin de liste nationale opposa neuf listes et le scrutin proportionnel mit en compétition vingt et un partis même si, il est vrai, certains ne purent présenter de candidat que dans un nombre très limité de circonscriptions. Si le RPG d'Alpha Condé et le PRP de Siradiou Diallo respectèrent leur accord électoral en se répartissant les circonscriptions, 18 pour le PRP, 19 pour le RPG (17) sans jamais mettre leurs candidats en concurrence, en revanche, un candidat de l'autre des principales formations de l'opposition, l'UNR, affronta un candidat soit du PRP, soit du RPG dans trente circonscriptions.

Les résultats officiels et la réalité du paysage politique guinéen

Bien sûr, le pouvoir - Lansana Conté aux présidentielles, le PUP aux législatives et aux communales - a officiellement remporté toutes les élections.

La victoire de Lansana Conté a été courte puisqu'il a fallu annuler, sous prétexte de fraudes massives, les résultats de la Préfecture de Siguiri, le fief d'Alpha Condé - où celui-ci revendiquait 93,7 % des suffrages - pour que le Président-candidat soit annoncé élu le 23 décembre 1993 avec 50,93 % des voix et proclamé élu par la Cour suprême le 4 janvier 1994 avec 51,70 % des suffrages exprimés, après invalidation d'autres résultats favorables à l'opposition, ceux de Kankan (18). Le reste des suffrages a été réparti ainsi : 19,55 % pour Alpha Condé, 13,37 % Mamadou Bâ, 11,86 % pour Siradiou Diallo et 3,52 % pour les quatre autres candidats confondus.

Les résultats des législatives et des communales (cf. tableau p. suivante) manifestent une plus nette prédominance apparente du pouvoir, via le PUP. Néanmoins, ce parti qui, certes, dispose de la majorité absolue à l'Assemblée nationale ne pourra tout se permettre, et notamment, faire passer des réformes constitutionnelles qui requièrent, elles, une majorité des deux tiers.

Victorieux sans gloire et sans avoir convaincu, le parti au pouvoir sait que son hégémonie est précaire. D'autant que des signes d'implo-

sion appellent quelques commentaires. La capitale, Conakry, qui concentre 20 % de la population du pays et tous les pouvoirs politiques, économiques, voire culturels et spirituels, semble échapper au PUP qui n'a réussi à remporter le 29 juin qu'une municipalité sur les quatre concernées par le scrutin. A la suite d'une guerre fratricide entre militants du PUP qui s'est traduite par la mort le 22 juin d'un militant, l'autre commune de Conakry, Kaloum, fief emblématique du pouvoir soussou et soutien fanatique du chef de l'État, a été privée d'élection municipale et placée sous tutelle d'une "délégation spéciale" de sept membres nommés par le gouvernement. Tout le littoral nord de la Guinée maritime réputée acquise à Lansana Conté car majoritairement peuplée de Soussou est le théâtre de dissensions entre membres du parti au pouvoir : les listes "indépendantes" qui ont gagné les communes de Boké, Boffa et Dubréka sont composées de dissidents du PUP (19). Surtout - et la remarque vaut symétriquement pour les partis d'opposition - le score dont se prévalent le pouvoir et son parti est réalisé sur un électorat de plus en plus rétracté. Le taux de participation a été d'environ 80 % aux présidentielles, 62 % aux législatives et 38 % aux municipales.

Distribution des sièges à l'Assemblée nationale (scrutin du 11/06/95) et des communes (scrutin du 29/06/95)

Partis politiques	Assemblée nationale		Communes
	scrutin uninominal	liste nationale	
PUP	30	41	20
RPG	4	15	3
UNR	2	7	4
PRP	2	7	3
UPG	0	2	0
Dyama	0	1	0
UNP	0	1	0
PDG-RDA	0	1	0
PDG-AST	0	1	0
Indépendants	0	0	6

Ainsi, le paysage politique ne semble pas avoir été harmonieusement défriché au fil des élections. Des éléments, telle la confirmation d'une crispation ethnocentriste, obscurcissent en partie l'horizon. L'analyse des résultats des différents scrutins montre que les deux principaux leaders peuls de l'opposition (Mamadou Bâ, UNR et Siradiou Diallo, PRP) contrôlent l'essentiel de leur région d'origine, le Fouta Djallon, tandis que le leader malinké (Alpha Condé, RPG) règne sur la Haute-Guinée dont est originaire sa famille. Est-il alors à craindre que la nation guinéenne ne rate sa transition institutionnelle et culturelle vers un État de droit d'essence démocratique ?

L'avenir en marche arrière

Le PDG, trait d'union entre pouvoir et opposition ?

Assurément, Sékou Touré, "l'éclaireur du Peuple", le "guide suprême" de la Première République, continue d'éclairer la Guinée d'aujourd'hui et d'influer sur les perspectives de son avenir. Cette affirmation pourrait surprendre car les rejetons de l'ex-parti-État, le PDG-RDA et le PDG-AST, n'ont pu placer qu'un député chacun à l'Assemblée nationale et n'ont conquis aucune municipalité. Aux présidentielles, Ismaël Ghussein, le leader du PDG-RDA, a réalisé le plus faible score en recueillant à peine plus de 0,5 % des suffrages. Pourtant, de l'aveu d'un des principaux responsables de l'opposition, "*aucun homme politique sérieux, qu'il soit de l'opposition ou soutienne le pouvoir, ne s'aviserait aujourd'hui de s'en prendre à Sékou Touré*". Entre dénoncer et récupérer ou réhabiliter, il y a certes une marge..., mais il faut bien prendre acte que le PDG-AST a cosigné avec les trois principaux partis de l'opposition le *Memorandum sur les élections législatives du 11 juin 1995* daté du 15 juin 1995, et qu'il est l'allié de ces mêmes grands partis au sein de la Coordination de l'opposition démocratique (CODEM) créée le 4 juillet (20). De son côté, le pouvoir s'est ménagé les bonnes grâces du PDG-RDA qui, membre des Partis du consensus national (PCN) (21), a vu son leader et seul élu décrocher une vice-présidence du bureau exécutif de l'Assemblée nationale. De la sorte, opposition comme pouvoir peuvent chacun se prévaloir de leur PDG. Il serait néanmoins hasardeux d'avancer que les responsables politiques, toutes tendances confondues, se font maintenant les chantres de l'idéologie "révolutionnaire" sékoutouréenne. C'est plutôt l'image du "grand homme" de l'indépendance que, adoptant une posture profondément populiste, la classe politique tente de défroisser avec l'espoir de redonner un peu de baume au cœur et à l'esprit des Guinéens désenchantés par la médiocrité des plateformes de gouvernement qu'on leur propose.

En revanche, il n'est pas sûr que seul un opportunisme de circonstance incite le président Lansana Conté à ménager, voire à réhabiliter ouvertement son prédécesseur (22). Le général-Président était-il plus démocrate au temps du Comité militaire de redressement national qu'aujourd'hui ? L'Histoire le dira. Quoi qu'il en soit, la similitude de certaines des attitudes, décisions ou paroles de Lansana Conté avec celles de l'ancien dictateur ne laissent pas de troubler.

Le culte du chef

Lansana Conté n'est pas indifférent au culte de la personnalité ; il n'est, exemple parmi d'autres, manifestement jamais intervenu pour contenir dans des limites convenables l'enthousiasme qu'il inspire aux journalistes griots de la radiotélévision, monopole d'État. Sans doute est-il convaincu que la légitimité de son pouvoir vient aussi du suffrage universel mais est surtout d'essence divine : "*Je ne suis pas*

en train de chercher à être chef, Dieu, et vous avez voulu que je le sois (...) Je n'ai pas de compte à rendre à qui que ce soit en ce qui concerne ma conduite vis-à-vis de mon peuple" (23). Voilà des propos qui auraient pu être prononcés par Sékou Touré, singulièrement le Sékou Touré de la dernière période qui avait "redécouvert" l'Islam. Sékou Touré toujours - du moins son fantôme - et des discours rigoureusement de la même facture que ceux servis à l'ancien dictateur, lors de la prestation de serment de Lansana Conté, le 29 janvier 1994, devant la Cour suprême. Le procureur général paraissait investi de la charge de donner une onction sékoutouréenne au nouveau chef de l'État car il a repris les propos d'un leader de l'opposition : *"Je respecte Conté parce qu'un jour, l'ancien président de la République m'a dit qu'il était un grand guerrier, un homme d'une grande loyauté,... un des rares hommes de ce pays en qui on peut avoir confiance"*. Et, au cours de la même cérémonie, le premier président de la Cour suprême de constater, en parlant du peuple de Guinée : *"A ce peuple digne, Dieu ne peut donner que des chefs dignes"* (24), en l'occurrence, après Sékou Touré, Lansana Conté :

> *"Avec son armée il a conduit notre pays vers la lumière, vers l'espérance. Qui est ce grand homme ? Les contemporains que nous sommes se posent cette question ; les générations futures se demanderont : comment a-t-il fait ? Quelle force l'a guidé pour sortir son peuple de la torpeur, du désespoir, bref des ténèbres ?"* (25).

La prestation de serment du premier Président guinéen officiellement élu par référence à des règles démocratiques a fait basculer la Guinée dans une nouvelle République, la Troisième. Cependant, dans ce pays d'Afrique où les symboles ont parfois tant d'importance, comment interpréter que ces événements majeurs - élection présidentielle et changement de République - n'ont eu rigoureusement aucune incidence sur l'exécutif ? Le Président n'a pas demandé à son gouvernement de démissionner, quitte à le renommer à l'identique dans la foulée. Le premier remaniement ministériel après l'élection présidentielle a eu lieu le 24 août 1994 seulement, soit huit mois plus tard. A croire que le Président a tenu à montrer à la face du monde que le processus électoral n'avait été qu'une facétie destinée à contenter les bailleurs de fonds étrangers mais qu'il n'influerait en rien sur sa manière de conduire les affaires du pays.

La peur du "Guinéen de l'extérieur"

Parmi les rapports de similitude entre l'ancien régime et l'actuel, un point mérite attention : la crainte ou la suspicion envers la diaspora et particulièrement ses élites. La population nourrit moins que jamais une aversion pour les nombreux "frères" expatriés, d'autant que les voyages entre l'intérieur et l'extérieur se sont multipliés depuis l'ouverture du pays, favorisant les retrouvailles et la circulation d'argent et de biens (A. O. Bah, B. Keita, B. Lootvoet, 1989). En revanche, après les manifestations de bonnes intentions à la suite de la prise de pouvoir en 1984 (26), Lansana Conté et son entourage ont réactualisé la rhétorique du "complot de l'extérieur" et le principe de

primauté du "Guinéen de l'intérieur" sur le "Guinéen de l'extérieur". Une telle évolution n'est certainement pas étrangère au fait que tous les leaders importants de l'opposition sont issus de la diaspora. Lors de son allocution à Kissidougou qui a pris des allures de meeting de soutien au PUP, Lansana Conté, parlant des candidats de l'opposition soupçonnés de faire pression sur les démocraties du Nord afin qu'elles envoient des observateurs pour les élections, dit : "*S'ils sont partis voir leurs maîtres* [sic] *qui doivent leur envoyer des gens pour venir perturber la situation, les jeunes* [supporters du parti du Président] *ont dit qu'ils refusent*". Et d'ajouter ensuite :

> *"Ce ne sont pas des Guinéens dignes de ce nom, ce sont des gens qui sont envoyés pour perturber la situation en Guinée* (...) *On a été trop tolérant avec eux. Ils sont venus pour provoquer des histoires* (...) *Avec eux, on ne peut rien gérer, c'est la pagaille qu'il faut gérer".*

Mais plus déconcertante encore est la réouverture du débat sur les persécutions orchestrées à une échelle monstrueuse sous l'ancien régime. Lansana Conté, d'expliquer au sujet des opposants :

> *"Plusieurs étaient condamnés à mort avec l'ancien régime ; nous avons laissé tomber tout, nous avons dit peut-être c'est la faute de l'ancien régime, donc nous laissons tomber ; ils n'ont qu'à venir. Mais ils sont en train de montrer que c'était pas le régime mais c'était eux, c'était leur faute ; s'ils sont partis, c'était leur faute".*

D'ailleurs, les Guinéens vivant hors du territoire national continuent d'expier leur faute ; ils ont tous été interdits de scrutin législatif par simple lettre circulaire du ministre de l'Intérieur (27).

L'opposition chancelle sur sa base

Puisque la majeure partie des dirigeants de l'opposition ne pouvaient reconnaître les victoires électorales du pouvoir jugées usurpées, ils ont tenté de le déstabiliser, de le contraindre à négocier avec eux. C'est pourquoi, peu après sa création, la CODEM a annoncé, par la voix de son porte-parole, Mamadou Bâ, patron de l'UNR, à la fois le refus irrévocable des députés de l'opposition de siéger à l'Assemblée nationale et une opération "villes mortes" du 21 au 23 août 1995. Ces deux initiatives, davantage encore que les défaites électorales, auront probablement été les échecs les plus cinglants des responsables de l'opposition. En effet, ils ont été désavoués par leurs principaux militants, les députés, qui ont su imposer leur désir de siéger et par le peuple qui, du 21 au 23 août, a vaqué à ses occupations comme si de rien n'était. Les chefs de l'opposition auraient donc un problème de crédibilité. Les citoyens semblent dubitatifs quant à leur action aux commandes du pays si on les leur donnait. Le peuple guinéen a constaté leur fougue sur le champ de bataille électorale mais il attend toujours qu'on lui expose comment pourraient être traduits dans la réalité les catalogues d'excellentes intentions qui tiennent actuellement lieu de "projets de société" (28). Car la réalité que vivent les Guinéens est celle d'un pays classé dernier de la planète en 1992 selon l'Indice de développement humain du PNUD. Ils souhaitent

donc qu'on leur indique, au minimum, quelles sont les conditions pour rendre possible la réforme d'un État dont, comme en 1984, le principe général et exclusif de fonctionnement est la corruption (A. Morice, 1987). Ils attendent un programme économique qui leur fasse espérer mieux que la survie déclinée au quotidien. En un mot, ils exigent de leur personnel politique la construction d'un grand dessein. Il y a beau temps qu'ils ne croient plus que le président de la République en ait un. Ils doutent profondément de l'existence de celui des chefs de file de l'opposition, alors ils se laissent aller à rêver à une époque pas si lointaine où un chef faisait l'Histoire. "*Le scepticisme noue spontanément des alliances avec la nostalgie, car il constate piteusement le déficit de sens de l'époque*" (P. Bouretz, O. Mongin, 1989).

La recherche de l'espoir perdu

Si, après trois années d'existence, les partis n'ont pu causer qu'une dévalorisation de fait de la politique institutionnelle, ce ne sont pas d'énièmes recombinaisons d'appareils, telle la création récente des Partis pour le consensus national (PCN), qui vont offrir des alternatives originales et crédibles. Le défi à relever est de concevoir de nouvelles configurations politiques articulées à - inspirées de - la recomposition d'ensemble des formes sociales aujourd'hui en cours. L'analyse très générale de Jean Duvignaud sur les "moments flous" que traversent les sociétés du Nord est sans conteste transposable au cas singulier de la Guinée où les gens se trouvent "*en suspens entre une société qui a fait son temps et une autre qui ne l'a pas encore remplacée. L'ancienne laisse un ensemble de signes et de symboles dont la nouvelle organisation de la société ne sait que faire*" (J. Duvignaud, 1994).

Reconsidérer l'hypothèse d'une conférence nationale ?

L'impasse dans laquelle paraissent s'être fourvoyés les partis dominants engage à cultiver un "guinéopessimisme" condescendant et paresseux. Pourtant la société civile n'est pas complètement amorphe ; une effervescence d'initiatives populaires s'est au contraire concrétisée par l'émergence, ces dernières années, de centaines d'associations de "ressortissants" (migrants originaires de mêmes localités), d'associations de quartier ou d'ONG nationales qui n'ont pas toutes, loin s'en faut, pour unique projet de se placer sous le robinet de l'aide internationale. Le champ politique n'est certainement pas aussi stérile que les diverses propagandes rebattues durant les dernières campagnes électorales le suggèrent ; de bonnes pousses attendent probablement un climat meilleur pour croître et fructifier. Ainsi en est-il, peut-être, de l'Union des forces démocratiques (UFD) dont le fondateur et secrétaire général, Amadou Oury Bah (29), tente, avec une constance que ses détracteurs qualifient d'obsessionnelle, d'expliquer que la démocratie ne se résume pas à une vulgaire mise en jeu

concurrentielle de quelques appareils politiques à l'occasion de joutes électorales périodiques. La priorité absolue des hommes politiques devrait être d'élaborer un véritable "contrat social" dont les fondements - éthique de référence, principes juridiques, etc. -, sont à expliciter sans ambiguïté afin de vaincre l'anomie sociale. Ce contrat social serait un antidote au vertige - la "peur du vide" sur laquelle disserte Olivier Mongin ? - qui s'empare des citoyens devant l'abîme de "non-sens" creusé par le pouvoir et les partis dominants de l'opposition. Comme préalable ou condition de faisabilité du contrat social, l'UFD, seule contre tous les autres partis (cf. *supra*), a continué de revendiquer la convocation d'une Conférence nationale. Les dirigeants de l'UFD (30) ont bien conscience des insuffisances qui ont parfois caractérisé les conférences nationales africaines (31) : formalisme excessif, improvisation, manœuvres dilatoires de certains participants, interventions désordonnées, expression d'ambitions particulières sans grandeur (F. Eboussi Boulaga, 1993), mais selon eux, dans le contexte guinéen il est illusoire de prétendre se soustraire à la tenue d'une telle assemblée qui commencerait de contraindre la sphère politique à s'arrimer à la société, du moins qui amorcerait un phénomène d'osmose entre l'espace de ceux qui aspirent à gouverner et celui des citoyens qui subissent le pouvoir. Il y a un peu d'angélisme dans cette analyse qui, en somme, postule une sorte de rite de passage d'une ère sociopolitique à une autre ; qui, finalement, aspire à ériger "*la scène où les hommes peuvent rivaliser, entrer en conflit, en orchestrant une vie politique accordée aux passions et pulsions contemporaines*" (O. Mongin, 1991). Il y a surtout la volonté ardente d'imposer sur la place publique les débats éludés par le pouvoir en place - et pour cause ! - mais aussi par les partis qui ont fait campagne dans le but d'accéder au pouvoir. Bien évidemment, les débats majeurs concernent l'État, sa nature et son fonctionnement, son rôle par rapport au développement économique, les conditions d'émergence d'un civisme ou d'une conscience de l'intérêt général, la possibilité de saisir la diversité sociologique à l'intérieur d'un principe transcendant ordonnateur.

Dénoncer les incantations creuses et construire un discours politique

En revendiquant un État de droit pour leur pays, Oury Bah et Abdoul Diallo sacrifient - ne leur en déplaise - à la mode ; ils affichent un choix en partie imposé par la pression du Nord et "*la rétractation de l'offre sur le marché idéologique mondial*" (F. Constantin et B. Contamin, 1990). Cependant, ils expliquent que cette revendication reprise, en effet, de façon incantatoire par tout le monde politique est pure inconséquence, voire terrible hypocrisie si, premièrement, les lois au moyen desquelles le lien civil est arbitré, deuxièmement, les lois auxquelles le pouvoir est tenu de se soumettre, troisièmement, les droits individuels qui sont garantis dans le cadre de l'État de droit ne sont pas soumis à discussion (32). L'État de droit n'est pas un gadget idéologique standardisé, il est à construire à l'échelle d'une nation, en

restant certes inflexible sur les "valeurs universelles", mais en faisant place de façon positive et évolutive au substrat culturel de la société, du moins à sa partie non fondue dans l'obscurantisme. C'est en procédant à cette alchimie juridico-culturelle que l'on pose du même coup la question du conflit ethnique ou celle de la corruption endémique. C'est vrai, regrettent les deux responsables de l'UFD, que les discours de l'opposition et du pouvoir, rigoureusement identiques et ainsi résumables : "Nous sommes pour une nation unie et solidaire, nous combattons le racisme alors que ceux de l'autre camp exacerbent les guerre tribales", sont dangereux. Ils dramatisent le problème en même temps que l'on constate l'incapacité - le refus ? - des partis politiques de s'atteler à sa résolution ou tout simplement, de regarder s'il est pertinent. De fait, on est encore loin d'un travail rigoureux sur des hypothèses comme celle, par exemple, à manipuler avec d'infinies précautions, de la mise en œuvre d'une politique de type discrimination positive (*affirmative action).*

En ce qui concerne la corruption, il s'agit, pour les responsables de l'UFD, de ne pas se satisfaire d'un traitement en termes moraux et de dénonciation. Les analystes ont compris depuis longtemps que le phénomène participait à la reproduction des structures sociales, à la régulation politique. Néanmoins, dans un pays comme la Guinée, la corruption engendre une économie foncièrement non productive, dont l'état de désagrégation a pour contrepoint la désagrégation de la société civile (33). Cette réalité n'est pas mise en discours par les hommes politiques qui, pour démanteler les soubassements de l'économie de prédation, n'ont d'autre solution à proposer que le changement des gouvernants... C'est-à-dire des principaux bénéficiaires d'un système complexe dont la logique n'en serait pas pour autant perturbée.

L'inventaire des problèmes majeurs n'ayant pas été pris en considération par les partis dominants de façon claire, sérieuse, dans une optique d'énonciation d'un ensemble d'actions politiques pragmatiques, cohérentes et crédibles, est complété sans indulgence par Oury Bah et Abdoul Diallo qui s'interrogent, non sans raison, sur la présence de l'armée guinéenne au sein de la force d'interposition déployée au Liberia (ECOMOG), sur les problèmes soulevés par la présence de dizaines de milliers de réfugiés qui ont fui les troubles de ce pays et de la Sierra Leone, sur l'urgence d'une nouvelle politique d'éducation dans une Guinée où le taux de scolarisation ne dépasse guère 30 % et où la qualité de l'enseignement est extrêmement médiocre.

Pour conclure : le devoir d'espérance ?

Il ne convient pas ici de développer une analyse normative des partis politiques guinéens. La référence à l'UFD, inspirée entre autres par la position singulière que son secrétaire général occupe sur l'échiquier politique guinéen, n'est pas complètement exempte d'arbitraire. Elle prouve néanmoins, qu'au-delà des apparences, sont perceptibles

les signes de la composition d'une "culture politique" - au sens étroit d'explicitation de doctrines ou principes de gouvernement supposés répondre aux aspirations des citoyens. Pour qu'elle puisse pleinement s'épanouir et que la Guinée finisse par y trouver son compte, il est nécessaire que pluralisme et démocratie ne soient pas dévoyés, réduits à leur plus médiocre expression : la concurrence farouche pour le pouvoir entre quelques partis de gouvernement et d'opposition qui confisquent, de fait, l'espace politique en se fondant moins sur la richesse de leur programme que sur leur capacité de financer la diffusion de leur propagande, de se payer des campagnes électorales (34).

Il y aurait quelque injustice à railler les ratés de la transition démocratique guinéenne alors qu'un tour d'horizon continental rappellerait, s'il en était besoin, qu'elle est, partout où elle est enclenchée, laborieuse sinon douloureuse. En Côte-d'Ivoire, où le point de départ était pourtant plus favorable puisque l'empreinte laissée pendant plus d'un quart de siècle par l'autocratie relativement tolérante d'Houphouët-Boigny n'avait rien à voir avec celle laissée dans le même temps par le despotisme brutal de Sékou Touré, la population a du mal à s'approprier les enjeux de citoyenneté, à influer sur la production idéologique et programmatique des partis. Et, en suivant Yves-André Fauré - qui parlait des pays africains en général -, il faut croire qu'avec "ses limites, ses blocages et ses contradictions", la société politique guinéenne est "*en train de produire et d'expérimenter des formes autochtones d'essais démocratiques*" (Y.-A. Fauré, 1991). Cela précisé, en Guinée peut-être encore plus qu'ailleurs, l'urgence commande que l'expérience soit concluante dans les meilleurs délais. Comme n'ont de cesse de le souligner les journalistes et chroniqueurs qui s'intéressent à ce pays, il n'y a toujours ni eau ni électricité à Conakry, il n'y a ni usines ni service public, ni logements et... si peu de routes.

Les gouvernants actuels et les partis d'opposition engageraient donc une lourde responsabilité si, comme ils en donnent parfois le sentiment, ils s'attardaient sur des voies régressives qui les ramèneraient du côté de l'ancien régime. Car, précisément, le "paradoxe sinistre et cocasse : l'irresponsabilité de l'engagé", exposé par Michel Rio dans *Le principe d'incertitude*, ne s'applique aucunement à eux. La gent politique, comme tous les Guinéens, sait ce qui s'est passé après l'indépendance. Il lui est impossible de "*pousser à l'absurde la logique du principe : je ne sais pas, mais je pense ; je pense donc je m'engage ; je m'engage sans savoir, donc je ne suis pas responsable*" (M. Rio, 1993).

Septembre 1995

Benoît Lootvoet

NOTES

(1) Voir une analyse de la diaspora guinéenne dans A.O.BAH, B. KEITA et B. LOOTVOET, 1989.

(2) A la vérité, les Occidentaux n'avaient pas oublié que la Guinée recélait en son sous-sol le tiers des réserves mondiales de bauxite et que ce minerai, d'une qualité exceptionnelle, était facilement exploitable dans des carrières à ciel ouvert. C'est à l'époque de Sékou Touré qu'ont été créées les sociétés d'économie mixte CBG (exploitation minière sur le site de Sangarédi-Kamsar) et FRIA (devenue FRIGUIA, production d'alumine) associant à l'État guinéen (49 %) des holdings regroupant des intérêts américains, canadiens, français, anglais, allemands et italiens.

(3) La génération des compagnons de route de Sékou Touré, celle de leurs enfants qui étaient jeunes à la date de l'indépendance, celle des enfants de ces derniers qui ont débuté leur scolarité avant la fin du régime en 1984.

(4) Lansana Conté, colonel au moment du putsch, a été l'aide de camp de Sékou Touré. Il s'est retrouvé à la tête de l'État car il était le plus ancien dans le grade le plus élevé des officiers qui ont pris le pouvoir.

(5) Il convient néanmoins de nuancer. Le pouvoir s'est rendu coupable de graves entorses aux droits de l'homme, notamment en n'accordant pas de procès équitable à ceux qui étaient compromis dans la tentative de coup d'État du 4 juillet 1985, dont l'ancien Premier ministre, membre du CMRN, le colonel Diarra Traoré, était le principal instigateur. En outre, cette tentative de putsch servit de prétexte à une mise en cause collective des Malinkés (ethnie de Diarra Traoré) dont les biens furent pillés ou détruits à Conakry, cf. B. CHARLES, 1989.

(6) Présentation dans *Horoya*, seul organe de presse écrite à l'époque, entièrement contrôlé par le pouvoir (*Horoya*, n° 3533 du 3 décembre 1990).

(7) Le taux de participation officiel était de 97,40 %, le oui ayant recueilli 98,68 % des suffrages exprimés. On pourrait ici faire état de l'organisation folklorique du scrutin dans nombre de localités, et par exemple, décrire l'intense activité à l'intérieur de salles de classes qui faisaient office d'isoloirs et où pénétraient ensemble tous les votants, volontiers "aidés" par de vieux sages en grand boubou, ou des militaires soucieux de ne pas laisser les "analphabètes" dans l'embarras d'avoir à choisir entre deux bulletins supposés indéchiffrables. Toutefois, il faut prendre acte du fait que si d'aucuns ont vivement déploré la manière dont les préfets trop zélés ont "arrondi" les résultats - souvent 100 % de oui -, la victoire du oui n'a pas été contestée.

(8) Il y a en effet, à propos de la Guinée comme des autres pays qui ont tenté l'expérience du multipartisme, deux manières de commenter l'explosion soudaine du nombre de partis politiques. L'une, que l'on peut par euphémisme qualifier de "condescendante", consiste à affirmer que la multiplication des partis est la preuve du manque de maturité politique d'Africains insuffisamment préparés à la démocratie ; l'autre, positive, voit, dans le phénomène, l'ardent désir de nombreux citoyens de se faire entendre. L'émergence d'une multitude de groupes est alors considérée comme temporaire ; elle est due au fait que les gens n'avaient jusqu'alors ni la liberté, ni les moyens matériels de se rapprocher, de communiquer entre eux. Au fil du temps - en quelques années au plus - les différents mouvements sont censés se reconnaître, se fédérer et s'imposer comme des structures politiques représentatives de fractions de plus en plus larges de la population.

(9) Il y a, à première vue, une exception notable, le parti du pouvoir, le PUP, qualifié par les opposants de "parti des Soussou" (ethnie majoritaire en Guinée maritime d'où est originaire le chef de l'État) bien que nombre d'autres responsables soient originaires de Guinée forestière (Kissi, Toma, Guerzé, etc.), de Haute-Guinée (Malinkés) ou du Fouta-Djallon (Peuls). Sans être trop schématique, il est possible d'avancer que, si le PUP n'est pas composé exclusivement de Soussou, en revanche les Soussou soutiennent massivement le PUP. Les "non-Soussou" qui adhèrent au PUP le font, en raison de la confusion entre PUP et gouvernement et administration, moins par idéal politico-philosophique que par stratégie d'accès aux premiers cercles de pouvoir et donc, de manière très pragmatique, aux prébendes, aux

pratiques de concussion et autres avantages matériels qui leur sont afférents.

(10) Se référer à Claude FAY, 1995, qui, analysant le "pouvoir en pâture" au Mali, donne un éclairage particulièrement lumineux des contradictions entre le nouveau jeu démocratique et la logique des réseaux.

(11) Le choix opéré comporte indéniablement une part de subjectivité. Les éléments pris en compte sont divers. Par exemple, la présentation d'un candidat aux élections présidentielles de 1993 mais aussi (d'où l'introduction de l'UFD), la fréquence, la résonance des prises de position publiques des leaders de partis et le contexte dans lequel elles ont eu lieu, ou encore l'importance symbolique des partis (les deux branches du PDG).

(12) Nombre d'observateurs, proches de l'opposition ou du pouvoir, convenaient que les conditions matérielles d'une organisation sérieuse des législatives n'étaient pas réunies. Cela dit, il n'était pas certain, à l'époque, que l'opposition fût minoritaire et Lansana Conté redoutait sans doute d'avoir à se présenter aux élections présidentielles avec une opposition forte et légitimée par le suffrage universel, déjà installée à l'Assemblée nationale.

(13) Les médias sont aux ordres du gouvernement. Quant à la presse écrite indépendante (B. LOOTVOET et J.-M. ECOUTIN, 1993), elle a peu de moyens, tire à quelques centaines ou quelques milliers d'exemplaires seulement et diffuse essentiellement sur Conakry.

(14) Dans une note d'observation sur la préparation des élections présidentielles datée du 20 octobre 1993, l'Organisation guinéenne des droits de l'homme et du citoyen (OGDH), seule association guinéenne affiliée à la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), rapporte que les traductions en langues nationales des interventions des leaders de l'opposition à la radio ou à la télévision sont "fondamentalement déformées".

(15) Alpha Condé (RPG), Mamadou Bâ (UNR), Jean-Marie Doré (UPG), Facinet Touré (UNPG), Siradiou Diallo (PRP), Mansour Kaba (DYAMA), Ismaël Ghussein (PDG-RDA).

(16) Il y a trente-huit communes en Guinée, cinq à Conakry-ville et trente-trois dans le reste du pays. En raison de graves troubles préélectoraux, les scrutins de Kaloum (Conakry) et Kissidougou ont été reportés *sine die*.

(17) Le PRP et le RPG se sont répartis trente-sept circonscriptions sur trente-huit. A Dubréka, fief du général-Président, ils n'ont pas pris le risque - pas plus qu'aucun autre parti d'ailleurs - de présenter un candidat face au représentant du PUP.

(18) De sources diplomatiques ou proches du gouvernement comme de l'opposition, il semble qu'un ballottage n'ait jamais été envisagé par le pouvoir qui n'avait rien prévu pour l'organisation d'un second tour. Celui-ci aurait été nécessaire sans l'annulation des résultats de Siguiri ou si, comme le remarquaient de nombreux opposants, "*on avait traité Lansana Conté comme Alpha Condé en remettant en cause les 99,84 % des suffrages qu'il a obtenus dans sa préfecture d'origine, Dubréka*".

(19) La liste "indépendante" victorieuse aux communales de Mali, située au nord du Fouta Djallon peul, est en fait une liste dissidente du PRP et celle de Mandiana, à l'est de la Haute-Guinée malinké, est une liste dissidente du RPG.

(20) Les deux initiatives (d'une part le *Memorandum* et d'autre part la création de la CODEM qui regroupe une douzaine de partis) sont des déclarations de guerre au pouvoir suite aux élections qualifiées par l'opposition de lamentable mascarade.

(21) Les PCN, c'est-à-dire le Mouvement des démocrates patriotes (MDP) d'Ahmed Tidiane Cissé (ex-lieutenant d'Alpha Condé au RPG), Dyama de Mansour Kaba et le PDG-RDA d'Ismaël Ghussein, ont scellé une alliance suite à la constitution de la CODEM afin de se démarquer de celle-ci. Leur objectif est de se situer au centre, d'être conciliants avec Lansana Conté tout en prétendant ne pas être assimilés au pouvoir.

(22) Est-il utile de rappeler une fois encore que les militaires n'ont pas "déposé" Sékou Touré ? Ce dernier est mort de maladie aux États-Unis le 26 mars 1984 et la prise de pouvoir par les militaires, que l'on a pris l'habitude de nommer "coup d'État du 3 avril", a été réalisée au détriment de la famille de

l'ancien dictateur qui entendait continuer à régenter sans partage le pays.

(23) Allocution prononcée en français par Lansana Conté à Kissidougou le 7 juin 1995, quelques jours avant les élections législatives. L'auteur précise qu'il est en possession d'un enregistrement intégral de cette allocution.

(24) Prenons toute la mesure de cette assertion : d'une part "chef" est au pluriel, réunissant ainsi les deux seuls chefs que la Guinée indépendante ait jamais eu, d'autre part mention n'est pas explicitement faite de la légitimité démocratique consacrée par le suffrage universel.

(25) L'intégralité des "réquisitions du Procureur général" et du "discours de Monsieur le premier Président de la Cour suprême" est reproduite dans le *Journal Officiel de la République de Guinée*, numéro spécial du 8 février 1994.

(26) Il y eut même, le 18 décembre 1984, création d'un éphémère secrétariat d'État chargé des Guinéens de l'extérieur (A.O. BAH, B. KEITA et B. LOOTVOET, 1989).

(27) La lettre circulaire n° 033/MIS/CAB94 excluant l'électorat expatrié des élections législatives est en contradiction avec "*l'article 47 alinéa 1 de la Loi fondamentale, des articles L5 à L13 de la loi organique n° 91/012/CTRN portant code électoral, du guide des élections*" conçu par le ministère de l'Intérieur lui-même, *Le Lynx*, n°142, 5 décembre 1994.

(28) Ce n'est pas caricaturer outrancièrement les programmes de gouvernement des principaux partis d'opposition que de constater qu'ils sont essentiellement des listes, certes parfois très longues, de vœux pieux. Ainsi, le "*Projet de société pour la Guinée de demain*" du PRP propose sur des dizaines de pages, après l'énonciation de principes d'objectifs fondamentaux (instauration d'un État de droit, programme de croissance soutenue de l'économie, libération des capacités créatrices des populations, intégration économique sous-régionale et régionale, etc.), un inventaire de mesures telles que "la lutte contre les travers sociaux" (p. 20), "la réhabilitation du service de Garde des Eaux-et-Forêts et de celui des sapeurs-pompiers" (p. 20), "la mise en place de grands ensembles économiques" (p. 26), "l'incitation au retour à la terre" (p. 28), "développer l'audiovisuel" (p. 39) ou bien encore "encourager les sports scolaires et universitaires" (p. 58), sans jamais dévoiler les moyens de la mise en œuvre effective de ces mesures dont personne, pas même dans les rangs du pouvoir actuel, n'a jamais contesté la pertinence.

(29) Amadou Oury Bah, né en 1958, est qualifié dans les *Chroniques de Guinée* de Nadine BARI, 1994, d'"homme lige de la Guinée". De retour dans son pays après la disparition de Sékou Touré, il a été l'un des principaux fondateurs de l'Organisation guinéenne de défense des Droits de l'homme (1990) avant de créer l'Union des forces démocratiques (UFD), dès l'avènement du multipartisme en 1992. Il a une réputation d'intellectuel sérieux (études secondaires à Dakar où il fut lauréat des concours généraux de mathématiques et de philosophie ; études supérieures à Paris : math-sup avant de bifurquer vers l'Université qui lui laissait davantage le temps de militer) et il fait montre d'une droiture, d'un sens des responsabilités et d'un courage physique dont tous les responsables politiques guinéens ne peuvent se vanter. Par exemple, en novembre 1990, aux côtés des étudiants qui protestent contre la mort par balles de deux des leurs sur le campus, il revendique, face aux forces de l'ordre, la responsabilité de la manifestation et disparaît plusieurs jours dans les geôles de la gendarmerie. Le 19 septembre 1992, il s'est trouvé être le seul leader de l'opposition sur le terrain, pour, en raison de l'imminence de la répression, donner l'ordre de dispersion de la fameuse marche de protestation (cf. *supra*). En octobre 1992, il est à nouveau arrêté, accusé cette fois-ci d'avoir voulu attenter à la vie du général-Président. Avant que la Sûreté n'ait réalisé sa grotesque méprise, la population de Conakry est dans la rue, réclamant la libération du jeune leader politique.

(30) Les considérations sur l'UFD présentées ici sont inspirées de multiples entretiens avec Amadou Oury Bah lui-même, mais aussi avec l'un de ses plus proches amis, Abdoul Diallo, lui aussi dirigeant du parti.

(31) Bénin en 1990 ; Congo, Togo, Mali, Niger en 1991 ; Zaïre en 1991-92 ; Burkina Faso, Madagascar en 1992 ; Tchad en 1993.

(32) Sur l'avènement de l'État de droit voir, entre autres, Blandine KRIEGEL (1994a et 1994b). Notons que la position d'Oury Bah et d'Abdoul Diallo rencontre celle de Laurent Cohen-Tanugi pour qui "*dès lors qu'on appréhende l'État de droit comme un contenu, c'est-à-dire un ensemble de principes et de valeurs, de droits, de libertés et de devoirs, le débat démocratique s'instaure légitimement sur les contours - variables - de ce contenu*" (L. COHEN-TANUGI, 1989).

(33) Voir à ce sujet le débat organisé par l'AITEC le 26 avril 1989 et dont les actes sont publiés dans *Archimède & Léonard* (collectif, 1991).

(34) En Guinée, où le PNB *per capita* est très peu supérieur à 500 US$ par an, où donc, les revenus mensuels de la majorité de la population se montent à l'équivalent de quelques centaines de Francs français, les partis, dont le financement repose quasi exclusivement sur les cotisations des militants, n'ont pas les moyens de présenter des candidats aux élections législatives ou présidentielles (paiement des cautions lors des dépôts de candidatures, entretien d'une flotte de véhicules pour sillonner les pistes du pays, etc.). Seuls les candidats disposant d'une fortune personnelle et soutenus par des lobbies économiques ont la capacité de concourir.

BIBLIOGRAPHIE

BAH A.O., KEITA B. et LOOTVOET B. Les Guinéens de l'extérieur : rentrer au pays ? *Politique Africaine*, n° 36, décembre 1989, p. 22-37.

BARI N. *Chroniques de Guinée. Essai sur la Guinée des années 90.* Paris, Karthala, 1994.

BOURETZ P. et MONGIN O. Le conflit des valeurs. *Esprit*, n° 146, janvier 1989, p. 127-134.

CHARLES B. Quadrillage politique et administratif des militaires ? *Politique Africaine*, n° 36, décembre 1989, p. 9-21.

COHEN-TANUGI L. *La métamorphose de la démocratie.* Paris, Odile Jacob, 1989.

L'économie politique de la corruption. *Archimède & Léonard*, n° 7-8, 1991, p. 33-73.

CONSTANTIN F. et CONTAMIN B. Perspectives africaines et bouleversements internationaux. *Politique Africaine*, n° 39, septembre 1990, p. 55-67.

DUVIGNAUD J. Débats. Un entretien avec Jean Duvignaud. *Le Monde*, 18 janvier 1994.

ÉBOUSSI-BOULAGA F. *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre.* Paris, Karthala, 1993.

FAURÉ Y.-A. Éléments d'analyse à propos de l'expérience de la Côte-d'Ivoire. *Politique Africaine*, n° 43, octobre 1991, p. 31-49.

FAY C. La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture. *Cahiers d'Études africaines*, 137, XXXV-1, 1995, p. 19-53.

KRIEGEL B. *La politique de la raison.* Paris, Payot, 1994a.

KRIEGEL B. *Propos sur la démocratie. Essai sur un idéal politique.* Vol. 3. Paris, Descartes, 1994b (Coll. Les chemins de l'État).

LOOTVOET B. et ÉCOUTIN J.-M. Les maux de la presse écrite guinéenne. *Politique Africaine*, n° 51, octobre 1993, p. 153-160.

MONGIN O. *La peur du vide. Essai sur les passions démocratiques.* Paris, Seuil, 1991.

MORICE A. Guinée 1985 : État, corruption et trafics. *Les Temps Modernes*, 42(487), février 1987, p. 108-136.

RIO M. *Le principe d'incertitude.* Paris, Seuil, 1993 (Points).

CENTRE D'ÉTUDE D'AFRIQUE NOIRE

l'Afrique politique 1996

DÉMOCRATISATION : ARRÊTS SUR IMAGES

Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 Paris